

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 6 novembre 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MAURIN, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON - E. BLONDET
JP. DUVAUX (Adjoints) - S. RANGOD - A. BOYER - D. TSHITUNGI
H. PINIER - F. PHILIPPON - N. DONGOIS - J. PILS - S. VEYRAT
S. RAVOT - A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - P. BARMETTLER

Absents excusés : JP. LAURENSON, Maire (procuration à G. MAURIN) - H. FELIX-BANCHAREL, Adjoint (procuration à JP. DUVAUX) - JF. PATRIARCA (procuration à F. LE SOURD) - Y. BASSET - D. FLOCH (procuration à M. KUNG) - C. FRAMMERY (procuration à S. VEYRAT) - C. SAINTE-CROIX (procuration à F. PHILIPPON) - I. PEZZONI (procuration à D. TSHITUNGI) - E. IMOBERSTEG - S. ROMY

En préambule, G. MAURIN informe l'assemblée de la naissance de Morgane, seconde fille d'Edouard MALAVALLON, et adresse les félicitations du conseil municipal aux heureux parents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

P. BARMETTLER demande l'ajout d'un point divers relatif à la position de l'exécutif par rapport à l'initiative du Collectif des maires pour l'Enfance.

Compte tenu de cette demande, l'ordre du jour suivant est adopté :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/10/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- BUDGET GENERAL :
 - A. DECISION MODIFICATIVE N° 5
 - B. SUBVENTION ASSOCIATION DE LECTURE
- CONVENTION REMBLAIEMENT DE TERRAINS ENTREPRISE FAMY : AVENANT N° 1
- TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
- INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE - TARIF 2013 : AVENANT N° 7
- DEMATERIALISATION ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT CONVENTION COMMUNE / PREFECTURE DE L'AIN POUR ACTES BUDGETAIRES
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 02/10/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Urbanisme du 25/10/2012 (E.BLONDET)

E. BLONDET donne le récapitulatif des dossiers examinés par la commission :

- 8 déclarations préalables, l'une d'elles a reçu un avis défavorable : son pétitionnaire a annulé sa demande et retravaillera son projet avec l'architecte conseil du CAUE ;
- 4 permis de construire pour des maisons individuelles, dont 3 ont obtenu un avis favorable ;
- 2 permis de construire modificatifs, avec avis favorable.

Elle indique que l'enquête publique pour la modification n° 2 du PLU a débuté le 22 octobre : suite à l'annonce parue dans le journal communal plusieurs personnes sont venues consulter le dossier, aucune remarque n'a cependant été apposée dans le registre. Le commissaire enquêteur n'a eu aucune visite lors de sa 1^{ère} permanence du 29 octobre, les prochaines auront lieu les 7, 17 et 23 novembre.

E. BLONDET rappelle les dates des prochaines réunions de la commission : 29 novembre et 20 décembre, à l'horaire habituel.

b) Travaux / Voirie / Environnement du 30/10/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX fait le point sur les travaux :

- **espaces sportifs Vésegnin** : la réunion avec A2C SPORT a permis d'élaborer divers scénarii pour les terrains de foot : l'option retenue est le terrain synthétique sans couche absorbante, d'un montant de 500 000 € HT. Les services techniques vont lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre, cette dernière étudiera les offres des entreprises dans le cadre de la préparation du budget primitif 2013. Les travaux devraient avoir lieu en mars 2013 ;
- **parc du château** : suite aux dégâts occasionnés par la tempête survenue dans la nuit du 27 au 28 octobre, des travaux d'égouttage seront entrepris afin de mettre en sécurité la route de Mategnin, qui sera interdite à la circulation, et les espaces publics du parc du château ;
- **le chapiteau à usage de vestiaires** pour le foot, mis à disposition de l'ASPM, a également subi de gros dommages qui nécessitent une déclaration de sinistre ;
- **marché à bons de commande entretien réseaux et voirie divers** : un passage bateau a été créé route Bellevue et le programme de curage 2012 des fossés est presque terminé.

c) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 30/10/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil les points suivants :

- **réhabilitation bâtiment mairie** :
 - les travaux à l'accueil sont en bonne voie : la livraison du nouveau mobilier est programmée le 19 novembre avec installation du personnel sous 10 jours ;
 - toutes les cloisons du 1^{er} étage sont posées, les portes sont en cours d'installation ;

- la dalle pour la trémie du 2^{ème} étage est faite ;
- les pompes à chaleur ont été livrées ce jour ;
- **appartement groupe scolaire des Grands Chênes** : les travaux sont terminés et la Directrice Générale Adjointe a pu emménager.

JP. DUVAUX indique que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 27 novembre.

d) Vie associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rappelle que la commission se réunira le 21 novembre à 18 heures en présence du délégué départemental de la fédération nationale des comités et organisateurs de festivités - FNCOF - qui présentera son organisme en vue de l'adhésion de la commune. L'affiliation permettra de bénéficier de prestations de services aidant la commune à satisfaire les impératifs administratifs des organisations festives et d'avantages financiers : réductions des droits SACEM et tarifs d'assurances attractifs pour les associations communales entre autres.

e) Information du 04/10/2012 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis aux membres et commente les principaux points :

- organisation du service Communication : le service s'est étoffé avec l'arrivée de Lucile JAUDOIN qui forme, avec Sandrine WAEFFLER, un duo qui assure une continuité du service. Une nouvelle répartition des tâches (suppression de la gestion des salles) permettra le développement de l'activité communication, notamment en interne, dont les besoins ont été mis en évidence par l'analyse de la Directrice Générale Adjointe ;
- boîtes à journaux : la dernière édition du journal y a été déposée, un second passage sera fait afin de les regarnir et de vérifier, selon le nombre de journaux restants, que le choix des emplacements est bon ;
- confection du journal n° 67 : la commission a mené ses travaux comme à l'accoutumée, sachant qu'il s'avère quelquefois difficile de communiquer sur des points qui ne relèvent pas directement de la compétence de la commune, mais pouvant intéresser les administrés, telles les crèches ;
- page de la minorité : F. LE SOURD explique que, pour la première fois, cette page ne contient aucun article. Aucune contribution n'ayant été apportée lors de la commission, un courriel a été adressé le lendemain aux membres de la minorité les invitant à faire parvenir au plus vite leur article. Une demande orale a également été formulée auprès d'E. IMOBERSTEG. Ces démarches étant restées sans suites, le journal a été mis en page et bouclé.

f) Culture (F. LE SOURD)

F. LE SOURD rappelle aux membres de la commission que la réunion du 14 novembre aura pour objectif d'organiser au mieux des manifestations qui prennent de l'ampleur, notamment la fête de la Musique, dont la programmation doit être choisie rapidement.

g) CCAS du 10/10/2012 (M. KUNG)

M. KUNG explique que, lors de sa dernière réunion, le CCAS a préparé le loto des Aînés du 18 octobre qui a regroupé 45 personnes à la salle polyvalente. Le goûter intergénérationnel en compagnie des enfants du centre de loisirs, qui ont apporté des gâteaux et offert un spectacle, s'est très bien déroulé. Concernant les autres points suivis par le CCAS, elle indique que :

- la première « balade » a eu lieu le 5 novembre : 20 participants ont marché pendant un peu plus d'une heure. De nombreuses personnes se sont portées volontaires

pour devenir accompagnateurs, ce qui s'avère une bonne chose car l'action est menée tous les lundis à 10 heures ;

- l'appel aux bonnes volontés est lancé pour le service du repas des Aînés du 16 décembre, selon 2 plages horaires ;
- le repas élus/personnel communal est prévu le 14 décembre, le lieu reste encore à déterminer.

h) Jeunesse du 10/10/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que la commission a dressé le bilan des manifestations 2012 et statué sur leur reconduction :

- semaine de vacances Jeunesse : au vu des retours positifs de la première édition qui s'est déroulée à Seyssel, cette action sera reconduite en 2013 en collaboration avec ALFA3A. L'objectif premier est de rester dans la région Rhône-Alpes avec, à terme, un désir de proposer une semaine de vacances à l'étranger à visée humanitaire, comme par exemple la participation à la construction d'une école dans un pays en voie de développement ;
- Street contest : se pose actuellement le problème du remplacement des jeunes qui ont initié et mis sur pied le projet du « skate contest ». L'élargissement de la manifestation aux trottinettes en 2012 montre l'évolution nécessaire de cette journée qui sera maintenue mais dont le thème sera vraisemblablement modifié.

La question de la réactivation des « cars pour le sport » pour les adolescents a également été posée : des sorties ponctuelles pour aller voir des matchs sont à l'étude.

La commission a également fait le point sur les différents partenariats qui permettent à la commune de mettre en œuvre sa politique en faveur des jeunes : ALFA3A, par le biais de Fanny BARDONE et Romain COOSEMANS, et les DARX FANTASTIQUES.

Il indique qu'il n'a pas pu assister au CMJ du 13 octobre et, notamment au Jour de la Nuit dans le parc du château, car il était à la maternité pour la naissance de sa seconde fille.

i) Communauté de Communes du Pays de Gex du 25/10/2012(G. MAURIN)

G. MAURIN explique que le conseil communautaire a été précédé d'une séance du SCoT qui n'appelle pas de commentaire particulier si ce n'est qu'il se réunissait pour la dernière fois puisque la commune de Vesancy sera intégrée à part entière au sein de la CCPG à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il indique qu'il a présenté, en début de conseil, son déplacement pour l'inauguration de l'école financée par la CCPG à Haïti, voyage effectué en compagnie de MM. Julien ROLLAND, délégué communautaire de Ségny, et de Jean-Paul ROUX, Directeur Général des Services. Il tient à souligner l'action de la congrégation des sœurs Spiritaines, maîtres d'œuvre du chantier, qui se sont avérées très en pointe pour l'aide aux personnes en difficultés et dont l'énergie est impressionnante, notamment celle de sa responsable, sœur LALY. La dizaine de jours passés sur place a permis d'assister à l'inauguration de l'école ainsi qu'à la rentrée des classes dans la nouvelle structure qui était particulièrement émouvante. Il rappelle que l'école compte 6 classes qui sont utilisées par différents élèves le matin et l'après-midi, soit un total compris entre 250 et 300 élèves. Il relève l'importance de la gestion par les sœurs qui représentent une valeur morale évidente face à la structure d'Etat défailante.

Après avoir décrit les moments forts du séjour et les conditions de vie sur place, G. MAURIN indique qu'un document synthétisant les différentes étapes du projet a été constitué, comportant, entre autres, le compte-rendu du débat sur la laïcité qui s'est tenu au sein de la CCPG lors des premières discussions autour de ce projet.

Il indique qu'il proposera une présentation plus complète au conseil communautaire de décembre et souligne la fierté dont peut se prévaloir la collectivité d'avoir mené ce projet à terme pour un coût de 340 000 € (base prévisionnelle de 320 000 €), soit 4 €/habitant. La remarquable réalisation de l'école, en un temps record de 14 mois, est également le résultat de l'excellente collaboration, entamée sur le projet au Togo, avec Hydraulique Sans Frontières qui s'est impliqué dans ce programme en marge de ses réalisations habituelles.

Concernant l'ordre du jour du conseil communautaire, les points à souligner sont :

- la nomination de 2 délégués : 1 pour la commune de Gex et 1 pour celle d'Ornex ;
- l'extension d'une acquisition sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly ;
- la création d'une crèche privée sur le Technoparc ;
- la très longue présentation sur la valorisation des déchets dans le cadre de l'AGENDA 21 ;
- présentation des rapports 2011 « prix et qualité du service » : gestion des déchets et eau et assainissement, tous deux approuvés ils seront prochainement à disposition des conseillers municipaux ;
- l'adoption du nouveau périmètre de la CCPG en vue de l'intégration de la commune de VESANCY au 1^{er} janvier 2013 ;
- la discussion sur le libre choix de l'assurance maladie : sujet compliqué et mal préparé qui fera l'objet d'un nouveau texte au prochain conseil communautaire ;
- une décision modificative ;
- le choix d'un terrain pour l'implantation d'un centre médico-éducatif à PERON ;
- la demande d'Hydraulique Sans Frontières pour soutenir un projet d'alimentation en eau potable d'une ville d'environ 9 000 personnes au centre de Madagascar. G. MAURIN a demandé qu'une étude préliminaire soit établie afin de définir l'ampleur du projet : son montant, estimé à 30 000 €, sera pris en charge par l'Agence de l'Eau à hauteur d'environ 80 %.

5. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Guy MAURIN propose, suite à la démission acceptée par M. le Sous-Préfet, de Monsieur PATRIARCA Jean François de son poste de 3^{ème} adjoint à compter du 1^{er} octobre 2012, de ne pas le remplacer et, conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de porter à 7 le nombre d'adjoints au Maire.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. BUDGET GENERAL

A. DECISION MODIFICATIVE N° 5

G. MAURIN expose la décision modificative proposée par la commission Finances réunie le 23/10/2012 :

Fonctionnement Recettes

- Participation familles éveil musical : 1 100 €
- Impôts locaux : 45 000 € (rôle supplémentaire)
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 15 000 €
- Dépôt de terres : 30 700 €

Total des Recettes supplémentaires : 91 800 €

Fonctionnement Dépenses

- **Charges à caractère général** : + 54 300 €
 - 2 650 € mise en place du bungalow du foot
 - 5 000 € câblage informatique des bungalows mairie
 - 1 650 € location pendant 3 mois du bungalow des vestiaires du foot
 - 15 000 € élagage route de Mategnin (parc du château)
 - 10 000 € entretien des bâtiments
 - 20 000 € entretien voirie
 - Transfert de 3 000 € du compte 6135 location mobilière au compte 6122 crédit bail pour le contrat de la Twingo.
 - - 44 000 € sur entretien bâtiments (transfert travaux ferme comunale en investissement)
 - - 5 000 € sur honoraires (transfert travaux ferme communale en investissement)
- **Charges de personnel** : + 15 000 €
 - + 1 500 € intervenant éveil musical
 - + 2 200 € intervenant pause méridienne
 - + 11 300 € pour personnel entretien (Aire Service)
- **Autres charges de gestion courante** : + 5 000 €
 - + 5 000 € indemnité éviction baux poste source
- **Virement à la section d'investissement** : + 49 000 €

Total des Dépenses Supplémentaires : 74 300 €

Dépenses supplémentaires : 74 300 €

Recettes supplémentaires : 91 800 €

Le surplus, soit 17 500 € sera transféré en investissement

Investissement Dépenses

- **Acquisitions**
 - + 7 000 € : logiciels
 - + 3 000 € : matériel informatique pour la police municipale
 - + 50 000 € : mobilier pour la restructuration de la mairie (cuisines, banque accueil, etc.)
 - - 6 000 € : cuisine appartement ferme communale (crédits intégrés à l'opération d'investissement)
- **Travaux**
 - suite au bilan fait avec NOVADÉ, Assistant Maître d'Ouvrage (AMO), sur certaines opérations :
 - + 15 000 € pour solder la construction de l'école de la Bretonnière
 - + 70 000 € pour l'extension de l'école de la Bretonnière
 - l'opération de l'agrandissement de la cantine est terminée : un solde positif devrait nous être reversé ;
 - suite au paiement des conventions 2009 et 2010 d'éclairage public avec le SIEA, plusieurs opérations peuvent être soldées :
 - aménagement carrefour des Aglands : - 20 000 €
 - modernisation éclairage public : - 15 000 €
 - éclairage public parc du château 2^{ème} phase : - 10 000 €
 - - 2 500 € sur l'opération des locaux annexes Mairie (Chapeaurouge et police municipale)

- - 10 000 € sur l'aménagement de l'étang au parc du château
- + 30 000 € sur l'aménagement du parking du Colombier
- + 55 000 € nouvelle opération « Aménagement Ferme communale »

Total des Dépenses Supplémentaires : 166 500 €

Investissement Recettes

- + 17 500 € de virement de la section de fonctionnement
- + 49 000 € de virement de la section de fonctionnement

Total des Recettes Supplémentaires : 66 500 €

Dépenses supplémentaires : 166 500 €

Recettes supplémentaires de 66 500 €

100 000 € seront enlevés de l'opération de création d'un complexe sportif.

Désignation		Propositions
FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	31 800
R 7062	Redevance service à caractère culturel	1 100
R 70388	Autres taxes diverses	30 700
73	Impôts et taxes	60 000
R 73111	Taxes foncières et d'habitation	45 000
R 7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation	15 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		91 800
011	Charges à caractère général	54 300
D 611	Contrat de prestations de services	7 650
D 6122	Crédit-bail mobilier	3 000
D 6135	Locations mobilières	- 1 350
D 61521	Entretien des terrains	15 000
D 61522	Entretien des bâtiments	- 34 000
D 61523	Entretien voies et réseaux	20 000
D 6226	Honoraires	- 5 000
012	Charges de personnel	15 000
D 6218	Autre personnel extérieur	15 000
65	Autres charges de gestion courantes	5 000
D 6558	Autres contributions obligatoires	5 000
023	Virement à la section d'investissement	66 500
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		91 800
INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	66 500
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		66 500
20	Immobilisations incorporelles	7 000
D 2051	Concessions et droits similaires	7 000
21	Immobilisations corporelles	47 000
D2183	Matériel informatique	3 000
D 2184	Mobilier	50 000
D 2188	Autres immobilisations	- 6 000
Op 242	La Bretonnière 1^{ère} phase	15 000
D 2313	Constructions	15 000
Op 281	Aménagement carrefour des Aglands	-20 000
D 2315	Installations matériel et outillage techniques	- 20 000
Op 284	Modernisation éclairage public	- 15 000
D 2313	Constructions	- 15 000
Op 285	EP parc du château - 2^{ème} phase	-10 000

Désignation		Propositions
D 2315	Installations matériel et outillage techniques	- 10 000
Op 289	Locaux annexes Mairie	- 2 500
D 2313	Construction	- 2 500
Op 290	La Bretonnière 2^{ème} phase	70 000
D 2313	Constructions	70 000
Op 296	Aménagement parc du château	- 10 000
D 2315	Installations matériel et outillage techniques	-10 000
Op 299	Aménagement parking du Colombier	30 000
D 2315	Installations matériel et outillage techniques	30 000
Op 304	Création complexe sportif	-100 000
D 2313	Constructions	- 100 000
Op 310	Aménagement ferme communale	55 000
D 2313	Constructions	55 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 500

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. SUBVENTION ASSOCIATION DE LECTURE

G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur la proposition ci-dessous, faite en commission finances du 23/10/2012 :

NOM ASSOCIATION	MONTANT	COMMENTAIRES
ASSOCIATION DE LECTURE	9 931.43 €	Frais de fonctionnement

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. CONVENTION REMBLAIEMENT DE TERRAINS ENTREPRISE FAMY : AVENANT N° 1

JP. DUVAUX rappelle au conseil sa délibération n° 40/2009 du 05/05/2009, approuvant la convention à intervenir avec l'entreprise FAMY portant sur l'aménagement du secteur situé entre la route de l'Europe et l'emprise des aires de grand passage et d'accueil des gens du voyage, par l'apport de déblais excédentaires inertes issus de ses chantiers locaux.

Il indique que cette convention, d'une durée de 2 ans à compter du premier remblaiement, a commencé à courir le 7 décembre 2010 et s'achèvera le 7 décembre 2012.

Il précise qu'à ce jour l'entreprise FAMY n'a procédé que partiellement au dépôt prévu. Il propose en conséquence, après accord de l'entreprise et conformément à l'article 7 de la convention du 28/05/2009, de proroger cette dernière pour une durée de 1 année, au terme de laquelle elle pourra être reconduite dans les mêmes conditions.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

G. MAURIN rappelle au conseil sa délibération n° 06/09-2011 du 6 septembre 2011, par laquelle il instaurait la mise en place de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines, à compter du 1^{er} janvier 2012, et en fixait le tarif. Cette taxe, directement issue de la loi Grenelle 2 du 12/07/2010, est censée donner la possibilité aux communes de financer une partie de leurs ouvrages hydrauliques et rentre, localement, en cohérence avec le projet de la Communauté de Communes du Pays de Gex d'améliorer les conditions de collecte sur les secteurs unitaires. Il précise que ce dernier point fait l'objet d'un projet de modification des statuts de la CCPG. L'assiette de cette taxe, basée sur les

surfaces imperméabilisées, est due par les propriétaires de terrains privés et publics et la recette qui en découle doit être affectée exclusivement au financement des équipements de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales.

Le groupe de travail créé pour étudier la mise en place de cette taxe s'est appuyé sur une étude de faisabilité qui a conclu que :

- la mise en œuvre s'avère lourde et complexe ;
- elle ne présente pas un caractère incitatif à la réalisation d'ouvrages de rétention puisque ceux-ci sont imposés sur la majorité du territoire par le PLU de la commune ;
- la participation des collectivités et du CERN représenterait plus de 50 % du produit de la taxe.

Dans ces conditions, et conformément au décret du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines, G. MAURIN propose de retirer la délibération instaurant cette taxe. Cependant, il estime que même si la première approche ne s'avère pas concluante, les premiers jalons ont été posés et qu'une simplification des règles permettrait de l'instaurer à nouveau.

Délibération : vote oui à l'unanimité

INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE - TARIF 2013 : AVENANT N° 7

Guy MAURIN rappelle que, conformément à l'article 5 de la convention, portant sur l'augmentation du tarif de l'heure année, les centres musicaux ruraux ont fait parvenir le tarif applicable au 1^{er} janvier 2013 qui passe à 1 730.50 € (pour mémoire, il était de 1 684.50 € en 2012) et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant correspondant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

DEMATERIALISATION ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT CONVENTION COMMUNE / PREFECTURE DE L'AIN POUR ACTES BUDGETAIRES

G. MAURIN rappelle la délibération n° 89/2009 du 3 novembre 2009, par laquelle la commune optait pour la mise en place de l'application Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé - ACTES, pour la transmission, sous forme dématérialisée, des délibérations, arrêtés et décisions du Maire pour apposition du visa des services de l'Etat.

Il explique que, dans la continuation de la démarche de réduction du nombre d'envois papier, la Préfecture de l'Ain propose aux communes d'appliquer le même procédé pour l'envoi des documents budgétaires (compte administratif, budget primitif et décisions modificatives), via l'application ACTES BUDGETAIRES.

A la demande de P. BARMETTLER sur la sécurisation du transfert de données, G. MAURIN répond que les informations transitent par des plateformes sécurisées qui existent depuis longtemps, telles celles mises en place pour la consultation des marchés publics.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

M. KUNG explique que, suite à la mise en place du nouvel organigramme, il a été proposé en commission Personnel du 26/09/2012, de confier la gestion des salles et du courrier au service Accueil, afin de permettre aux services qui gèrent ces dossiers

actuellement de travailler sur d'autres projets identifiés comme importants lors de l'audit du personnel (communication interne, gestion ressources humaines).

Elle indique que cette réorganisation nécessite le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent pour compléter l'équipe actuelle dans la gestion des nouvelles tâches et pour assurer, dans de meilleures conditions, les permanences du samedi matin ou les remplacements en cas de maladie, formation, congés, aux services Etat Civil, Bibliothèque, etc.

Elle propose, sur avis favorable de la commission Personnel et après présentation en commission Finances du 23/10/2012, de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent chargé de la gestion des salles au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/01/2013 qui serait chargé des missions suivantes :

- accueil, information et orientation du public ;
- gestion des salles municipales et du prêt de matériel ;
- missions ponctuelles complémentaires dans le cadre de la polyvalence du poste : état civil, bibliothèque, mises sous pli, etc.

F. LE SOURD précise que la présence de 2 agents pour la permanence du samedi matin a été mise en place pour éviter les problèmes pouvant survenir lorsque les agents se retrouvent seuls face aux administrés et que les moments creux sont utilisés pour prendre de l'avance dans l'exécution des tâches du service.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section 251 BM n° 248 et 249	1293 Route Bellevue	28/09/12
Terrain bâti	Section AI n° 230	251 Q Route de Ferney	28/09/12
Terrain bâti	Section AL n° 84	401 Route du Nant	28/09/12
Terrain bâti	Section 251 BK n° 79, 80, 18 et 19	4 Chemin de Bargougy	28/09/12

✂ **Fourniture et pose cuisine aménagée appartement T3 ferme communale** : marché du 28/09/2012 avec INFINIMENT CUISINE d'un montant de 5 973.76 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Location modulaires pour vestiaires associations** : marché du 28/09/2012 avec la société COUGNAUD Yves Location d'un montant de 7 907.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Travaux aménagement appartement T3 ferme communale - électricité** : marché du 09/10/2012 avec la société PONSOT d'un montant de 5 721.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Travaux aménagement appartement T3 ferme communale - sanitaire** : marché du 09/10/2012 avec NOUVELLE VAGUE d'un montant de 9 597.40 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Travaux aménagement appartement T3 ferme communale - carrelage / faïences** : marché du 15/10/2012 avec la société GONCALVES d'un montant de 7 875.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ⌘ **Travaux aménagement appartement T3 ferme communale - menuiseries extérieures** : marché du 16/10/2012 avec l'entreprise LA BOISSIERE d'un montant de 5 592.67 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⌘ **Travaux aménagement appartement T3 ferme communale - plâtrerie / peinture** : marché du 17/10/2012 avec la société VENNERI d'un montant de 10 062.10 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⌘ **Marquage au sol - peinture routière - automne 2012** : marché du 17/10/2012 avec la société PROXIMARK d'un montant de 8 384.84 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⌘ **Honoraires récolement réseau eaux pluviales Brétigny** : marché du 19/10/2012 avec la SCP DUPONT Bernard d'un montant de 4 163.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

11. **DIVERS**

a) Remerciements pour versement subvention :

Pupilles de l'Enseignement Public - PEP de l'Ain.

b) Collectif des maires pour l'Enfance :

Avant d'aborder ce point, P. BARMETTLER remercie G. MAURIN pour sa présentation du projet d'école en Haïti et félicite l'engagement de la CCPG dans cette action.

P. BARMETTLER souhaite connaître la position de l'exécutif suite à l'envoi d'un courrier par le Collectif des maires pour l'Enfance à 155 000 maires et adjoints de France, auquel 16 000 élus ont déjà répondu.

F. LE SOURD, qui a évoqué ce point avec le Maire, indique que les communes sont destinataires de courriers et de mails émanant de diverses associations qui constituent un véritable lobbying. Le Maire a pris la décision de répondre à toutes ces sollicitations de la manière suivante : *« Nous avons bien reçu votre courrier concernant le projet de loi de mariage pour tous. Les représentants parlementaires de la nation vont avoir sous peu l'occasion de débattre et de modifier éventuellement la loi comme cela est fait dans divers pays. C'est là le rôle des députés et des sénateurs qui, tout en prenant en compte les divers points de vue de la société, votent ensuite en leur âme et conscience. Quant aux maires et à leurs adjoints, leur rôle est d'appliquer les lois, quelle que soit leur conviction personnelle. »*

La séance a été levée à 21h35

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 11 décembre.